



Attention : Il n'est possible de s'inscrire qu'à une seule de ces formations par an.

La formation est gratuite sous statut scolaire, le cursus complet et partiel comptent 15 places chacun.

Après validation de l'ensemble des modules et stages de la formation, les candidats obtiennent le **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture** délivré par la Direction Régionale et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS)

Ouverture depuis Janvier 2012, d'une formation d'auxiliaires de puériculture **par apprentissage, en cursus partiel.**

Conditions requises :

- ◆ Être âgé de **moins de 26 ans**
 - ◆ Être titulaire de la Mention Complémentaire d'Aide à Domicile (MCAD), du DEAVS (auxiliaire de vie), du Bac Pro ASSP ou SAPAT ou du DEAS
- ⇒ La formation se déroule sur une **durée de 16 mois** avec une alternance de période en
- ⇒ entreprise, de cours, et de stages.

Contact—Lien internet :

« Portail régional des métiers du secteur sanitaires et social de Lorraine »

CONTACT : Antoinette VIROT

Tel : 06.15.69.10.15

Mail : antoinette.virot@ac-nancy-metz.fr

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez

contacter l'IFAP :

IFAP

Lycée des Métiers du Sanitaire et du

Social Alain Fournier

13 rue Emile Boilvin

57000 METZ

 03.87.65.85.35

 ifapen57@ac-nancy-metz.fr

Ou vous rendre sur le site de l'établissement :

www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-alain-fournier-metz/



Institut de Formation
d'Auxiliaires de Puériculture
de l'Éducation nationale



Lycée Des Métiers Du Sanitaire Et Du Social Alain Fournier METZ



IFAP

Institut de Formation
d'Auxiliaires de Puériculture



LE METIER D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Véritable professionnel-le de la petite enfance, l'auxiliaire de puériculture exerce son métier essentiellement en structures d'accueil « petite enfance », ainsi que dans certains établissements de l'aide sociale à l'enfance (pouponnière, centre d'éducation maternelle) et en services hospitaliers (pédiatrie, maternité).

Il ou elle travaille sous la responsabilité de la puéricultrice, de l'infirmier ou d'autres professionnels du secteur de la santé, de l'éducation ou de l'action sociale :

- ◆ Il ou elle participe à l'accueil de l'enfant et de son entourage.
- ◆ Il ou elle dispense les soins d'hygiène, de confort de l'enfant qu'il soit bien portant, malade ou handicapé.
- ◆ Il ou elle collabore à l'organisation de la vie d'un enfant ou d'un groupe d'enfants, en favorisant les activités d'éveil et d'éducation.
- ◆ Il ou elle préserve et restaure la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Un sens du contact humain, une bonne faculté d'adaptation, l'aptitude au travail en équipe et un engagement personnel sont indispensables pour exercer ce métier.



ACCES A LA FORMATION

DEUX ACCES A LA FORMATION SONT POSSIBLES :

◆ La formation par le cursus complet

Ce cursus est accessible par la réussite du concours « ouvert à tous » :

- ◇ Ouvert aux candidats âgés de 17 ans ou plus **au jour de la rentrée**. Aucune dispense d'âge n'est accordée.
- ◇ Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité.
- ◇ **Les diplômés de niveau IV ou V du secteur sanitaire et social dispensent de l'épreuve de culture générale.**
- ◇ Ce concours se déroule généralement courant février/mars. L'inscription se fait en décembre/janvier pour une rentrée en septembre.

La formation en cursus complet est réalisée sur 10 mois, de septembre à juillet.

- 17 semaines en institut de formation et 24 semaines de stages soit 6 périodes de 4 semaines de stages.
- Elle comporte un enseignement théorique organisé sous forme de 8 modules

Le contenu des 8 modules est le suivant :

- Module 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne.
- Module 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Module 3 : Les soins à l'enfant
- Module 4 : L'ergonomie
- Module 5 : Relation-Communication
- Module 6 : Hygiène des locaux
- Module 7 : Transmission des informations
- Module 8 : Organisation du travail



◆ La formation par le cursus partiel

Ce cursus est accessible uniquement aux personnes issues d'un baccalauréat professionnel **Accompagnement Soins Services à la Personne (ASSP) et Service Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)** en continuum d'études après sélection (*étude du dossier et épreuve orale d'admission lorsque le dossier est retenu*)

- ◇ Ouvert aux candidats âgés de 17 ans ou plus **au jour de la rentrée**. Aucune dispense d'âge n'est accordée.
- ◇ Sélection sur dossier puis par un entretien oral de 20 minutes.

La formation en cursus partiel est réalisée sur 8 mois, de septembre à mai.

- 13 semaines en institut et 18 semaines de stage pour les BAC PRO ASSP.
- 14 semaines en institut de formation et 20 semaines de stage pour les BAC PRO SAPAT.
- Elle comporte un enseignement théorique (*cours, travaux dirigés, travaux pratiques*) organisé sous forme de 4 modules (*ou 5 pour les BAC PRO SAPAT*)

Le contenu des 5 modules est le suivant :

- Module 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne.
- Module 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Module 3 : Les soins à l'enfant
- Module 5 : Relation-Communication
- Module 6 : Hygiène des locaux (**BAC SAPAT, MCAD**)
- Module 8 : Organisation du travail (**MCAD**)

